

**Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.**

**PROCÈS VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 mai 2025**

Le jeudi quinze mai deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 06 mai 2025, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sylvie DESNOUVEAUX, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Maryse COA-DIC, Isabelle LECORNU, Messieurs Robert COLLETTE, Thierry BAUCHERON, Frédéric SIMON, Alex BOU-LAND, Jean-François BRISOUX, Christophe DAUPLEY, Mickaël FOSSEY, Eric MICHENAUD et Serge RAUX.

Excusé : Monsieur Eric MICHENAUD qui donne pouvoir à Monsieur Robert COLLETTE

Monsieur Thierry BAUCHERON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Excusés : 01

Votants : 15

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Où cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 03 avril 2025.

Choix des entreprises pour la réhabilitation de la salle socioculturelle

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;
Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre : cabinet Morin et Partenaires, en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le maire ou en son absence un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

- D'accepter les offres des entreprises suivantes :

Lot 01 : Terrassement - VRD	GUERIN TP
Devis de base	14 942,14 €
Option n°4 : entretien réseau EP	830,00 €
Option n°5 : Dépose et raccord d'enrobé	1 092,00 €
Option n°6 : Bordures existantes	310,00 €
TOTAL HT	17 174,14 €

Lot 02 : Maçonnerie- Carrelage	MARTIN CONSTRUCTIONS
Devis de base	46 029,04 €
Option n°1 : démolition conduits intérieurs	670,00 €
Option n°3 : carrelage	1 315,60 €
Option n°4 : faïence	3 291,60 €
TOTAL HT	51 306,24 €

LOT 03 : Charpente-couverture	DENIS MARIE
Devis de base	44 192,30 €
TOTAL HT	44 192,30 €

Complément à venir suite à l'étude après désamiantage

Lot 04 : isolation thermique extérieur	GÜNDÜZ
Devis de base	88 855,00 €
TOTAL HT	88 855,00 €

Lot 05 : Menuiseries extérieures	SPBM
Devis de base	46 520,00 €
Variante n°01 : menuiserie monobloc, rep C4-8 un-PV	6 240,00 €
Variante n°02 : menuiserie monobloc, rep. F1-3 un-PV	1 890,00 €
Variante n° 02 : menuiserie monobloc, rep. F3-3 un- PV	2 100,00 €
Variante n°03 : châssis désenfumage	6 680,00 €
Option n°02 : organigramme clés	1 300,00 €
TOTAL HT	64 730,00 €

Lot 06 : Platerie Sèches - Plafond suspendu	MFI
Devis de base	51 387,95 €
Option n°02 : isolation plafond - LDV 100mm-RDJ	369,60 €
Option n°06 : recoupement combles / salle 1 : 21 m²	2 500,00 €
TOTAL HT	54 257,55 €

Lot 07 : menuiseries intérieures	SMA
Devis de base	16 100,00 €
Option n° 01 - Protection murale - panneaux	1 590,00 €

Option n° 02 - Casquette pour bar	2 893,00 €
Option n° 05 - Panneaux acoustiques	3 102,00 €
TOTAL HT	23 685,00 €

Lot 08 : électricité	DBEG
Devis de base	72 990,00 €
Option n° 01 - Coffret traiteur	2 260,00 €
TOTAL HT	75 250,00 €

Lot 09 a : PLOMBERIE	ELAIRGIE
Devis de base	3 856,50 €
Variante n° 01 - lave-mains + robinetterie	420,00 €
Option n° 01 - Remplacement appareils sanitaires + robinetterie	2 385,00 €
TOTAL HT	6 661,50 €

Lot 9b : Chauffage	ELAIRGIE
Devis de base	187 964,76 €
TOTAL HT	187 964,76 €

Lot 11 : peinture	GOUIN Peinture
Devis de base	26 963,73 €
Variante n° 01 : travaux prépa. Toile de verre décorative + peinture	1 407,28 €
Option n° 02 : travaux prépa. + peinture / plafond - locaux RdJ	158,34 €
TOTAL HT	28 529,35 €

Lot 11 : échafaudage	FRANCOIS ECHAFFAUDAGE
Devis de base	32 646,92 €
TOTAL HT	32 646,92 €

LOT 13 : Désamiantage	OUEST AMIANTE
Devis de base	21 750,00 €
Option n° 01 - dépose menuiseries rep. C1	12 950,00 €
TOTAL HT	34 700,00 €

LOT 14 : Flocage	LANOS ISOLATION
Devis de base	17 360,40 €
TOTAL HT	17 360,40 €

TOTAL HT DES TRAVAUX	727 313.16 €
-----------------------------	---------------------

Devis pour passage de caméras et hydrocurage dans le réseau pluvial

Pour faire suite au premier passage de caméra dans le réseau pluvial, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de continuer le passage des caméras dans le réseau pluvial afin d'estimer les coûts au plus juste des travaux nécessaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise SERVI DIAG pour l'inspection caméra pour un montant de 744.20 € HT soit 893.04 € TTC
- Accepte le devis de l'entreprise SARP Madeline pour l'hydrocurage pour un montant de 1573.00 € HT soit 1 887.60 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

Achat armoire forte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est fortement recommandé d'acquérir une armoire forte ignifugé, pour la conservation des registres état civil et délibérations.

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise SEDI pour l'achat d'une armoire forte ignifugé 30 minutes pour un montant de 2769.0 € HT soit 3322.80 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Achat table pique-nique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise Leveque S Charpente pour la fourniture et la pose d'une table de pique-nique afin de l'installer dans le bas de la place

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise LEVEQUE S CHARPENTE pour la fourniture et la pose d'une table de pique-nique pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Délibération RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux évolutions de carrières il est nécessaire de modifier la délibération RIFSEEP.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les modifications comme suit : ajout des cadres d'emploi des bénéficiaires : « rédacteurs » et « adjoint technique principal de 2^{ème} classe » à compter du 01 juin 2025.
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention de l'association de chasse de Courtomer a été déposée.

Monsieur Frédéric SIMON sort de la salle et ne prend pas part aux délibérations.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de verser la somme de 200 € à l'association de chasse de Courtomer
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Délibération budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les maquettes budgétaires 2025 indiquent la nature des provisions en budgétaire et non en semi-budgétaire. Il nous faut donc une délibération afin de spécifier qu'il s'agit d'une erreur et que les provisions sont bien semi-budgétaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Confirme que les provisions 2025 sont semi-budgétaires et non budgétaires, et qu'il s'agit d'une erreur
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Questions diverses

- Bâtiment Rue Vimal du Bouchet : informations envoyées à l'avocat en attente de réponse
- Etude avec la SAUR pour emplacement d'une bâche pour la protection incendie à la Pitoudière, avant d'entamer les démarches l'aval du SDIS est nécessaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.